

CONDITIONNALITE
Bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE)
Maintien des particularités topographiques

*Règlement (UE) n° 1306/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013, notamment son article 93 et son annexe II
Article D615-50-1 du code rural et de la pêche maritime
Article 4 de l'arrêté modifié du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales*

**Formulaire de déclaration préalable
de déplacement de haie**

Rappel préliminaire :

Déplacement veut dire destruction d'une haie et replantation ailleurs sur l'exploitation d'une (ou plusieurs) haie(s) de même longueur (au total). En cas de contrôle, le maintien du linéaire de haie devra pouvoir être vérifié. A ce titre la réimplantation de la nouvelle haie devra être préalable ou concomitante à l'arrachage de la haie déplacée. En application de la conditionnalité des aides, tout travail sur les haies devra intervenir en dehors de la période allant du 1^{er} avril au 31 juillet de l'année (protection de la nidification).

Retrouvez le détail de la réglementation relative aux haies sur la fiche « BCAE VII maintien des éléments topographiques ».

Le déplacement des haies est possible dans la limite de 2 % du linéaire de l'exploitation ou de 5 mètres par campagne sans avoir de déclaration préalable à renvoyer à la DDT. Ainsi si vous êtes dans cette situation, vous n'avez pas réglementairement d'obligation de renvoyer ce formulaire (l'effectivité du déplacement et du linéaire concerné pourront, le cas échéant, être vérifiés dans le cadre d'un contrôle sur place, cf rappel préliminaire).

NOM, PRÉNOMS OU RAISON SOCIALE

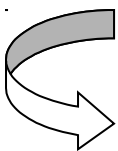
ADRESSE.....

n° PACAGE

n° SIRET.....

Déclare :

- CAS 1** / le déplacement de haie(s) de mon exploitation pour un linéaire ne dépassant pas 2 % du linéaire de haies total de l'exploitation ou de 5 mètres (par campagne). Dans ce cas, conformément à la réglementation je n'ai pas d'obligation de renvoyer une déclaration préalable à la DDT mais je souhaite à titre informatif que la DDT en soit avertie.



Joindre un plan RPG PAC sur lequel vous identifierez, d'une part, à l'aide d'un crayon rouge, la ou les haies arrachées et, d'autre part, à l'aide d'un crayon vert, la ou les haie(s) qui sera(ont) implantées en contrepartie. Vous veillerez également à préciser les longueurs des haies arrachées/réimplantées en contrepartie.

Si le projet porte sur un linéaire représentant plus de 2% du linéaire total de l'exploitation, tourner la page SVP .

Pour les déplacements de plus de 2% du linéaire de l'exploitation, le déplacement n'est possible que dans les cas suivants (**attention pour que la demande soit complète, vous devrez impérativement retourner l'ensemble des pièces justificatives précisées en face de chaque situation**) :

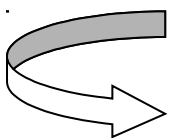
CAS 2 / le déplacement de haie(s) présente(s) sur des parcelles ayant fait l'objet d'un transfert de parcelles entre mon exploitation et une autre exploitation (par exemple : agrandissement de l'exploitation, installation d'un nouvel agriculteur reprenant partiellement ou totalement une exploitation existante, échanges parcellaires...)

- Période envisagée pour effectuer le déplacement (préciser mois et année) :.....

- Raison sociale et N°PACAGE de l'ancien déclarant de la parcelle échangée ou reprise (= déclarant PAC 2017) :.....

HAIES À DÉPLACER		
Îlot PAC	Parcelle	Linéaire (mètres)
TOTAL LINEAIRE (mètres) :		

HAIES À IMPLANTER EN COMPENSATION		
Îlot PAC	Parcelle	Linéaire (mètres)
TOTAL LINEAIRE (mètres) :		



Justificatifs à fournir en complément de la présente déclaration :

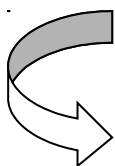
- Joindre un plan RPG PAC sur lequel vous identifierez, d'une part, à l'aide d'un crayon rouge, la ou les haies arrachées et, d'autre part, à l'aide d'un crayon vert, la ou les haie(s) qui sera(ont) implantées en contrepartie.
- Joindre le justificatif prouvant le transfert du foncier support de votre demande (bail*, attestation notariée d'achat, attestation d'échange de parcelles*). Si vous exploitez au sein d'une société, il conviendra de fournir également, le cas échéant, la copie de la convention de mise à disposition des terres vers la société)

*en cas de bail verbal, d'échange de parcelles ou de convention de mise à disposition, la DDT tient à votre disposition, si besoin, des modèles d'attestation à compléter.

CAS 3 / le déplacement pour un meilleur emplacement environnemental de la haie justifié sur la base d'une prescription dispensée par un organisme reconnu dans l'arrêté ministériel relatif aux règles BCAE

Période envisagée pour effectuer le déplacement (préciser mois et année) :

HAIES A ARRACHER		
Îlot PAC	Parcelle	Linéaire (mètres)
TOTAL LINEAIRE à arracher(mètres) :		
HAIES À IMPLANTER EN COMPENSATION		
Îlot PAC	Parcelle	Linéaire (mètres)
TOTAL LINEAIRE à implanter (mètres) :		



Justificatifs à fournir en complément de la présente déclaration :

- Joindre un plan RPG PAC sur lequel vous identifierez, d'une part, à l'aide d'un crayon rouge, la ou les haies arrachées et, d'autre part, à l'aide d'un crayon vert, la ou les haie(s) qui sera(ont) implantées en contrepartie.
- Joindre l'étude réalisée par l'organisme agréé relatif au projet.

A **le**.....

Je certifie que les renseignements figurant dans le présent imprimé sont sincères et véritables et je joins les pièces justificatives correspondantes.

SIGNATURES (le signataire est l'exploitant, ou le gérant en cas de forme sociétaire, ou tous les associés en cas de GAEC).